

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 80205 Numéro SIREN : 495 204 125 Nom ou dénomination : A DEUX & PLUS - ENTREPRENDRE
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006558

SARL A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

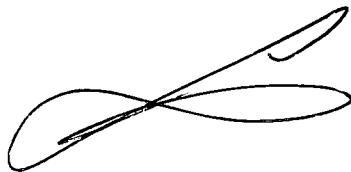
Exercice clos le 31/12/2022

SARL A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE17 AVENUE D'ITALIE
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Francis PAYERE.

Président

**A Deux & Plus Entreprendre**
17, avenue d'Italie - Immeuble Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEUTél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com**C.A.E. / SAS Scop**
Siren 495 204 125 - APE 7022Z
A Deux & Plus Bât - APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125**SADEC AKELYS**
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL**SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU***Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris***Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10****Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07****SELAS au capital de 4 000 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694**

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	0,09	1 000,00	0,09
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	733,32	1 466,63	0,13		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	71 970,97	41 779,46	30 191,51	2,64	18 545,66	1,73
Autres immobilisations corporelles	120 257,75	76 805,65	43 452,10	3,81	58 302,26	5,44
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 000,00		2 000,00	0,18	2 000,00	0,19
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	152,50		152,50	0,01		
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 825,00		3 825,00	0,34	3 825,00	0,36
TOTAL (I)	201 406,17	119 318,43	82 087,74	7,19	83 672,92	7,80
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	44 093,96		44 093,96	3,86	34 965,85	3,26
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	14 348,98		14 348,98	1,26	5 398,34	0,50
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	303 916,36	14 425,28	289 491,08	25,35	323 343,30	30,16
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	21 997,01		21 997,01	1,93	13 307,98	1,24
. Organismes sociaux					4 318,21	0,40
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 712,64		2 712,64	0,24	2 917,44	0,27
. Autres	144 885,43		144 885,43	12,69	130 693,41	12,19
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	534 157,60		534 157,60	46,78	471 190,63	43,95
Charges constatées d'avance	7 992,39		7 992,39	0,70	2 318,63	0,22
TOTAL (II)	1 074 104,37	14 425,28	1 059 679,09	92,81	988 453,79	92,20
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 275 510,54	133 743,71	1 141 766,83	100,00	1 072 126,71	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 78 860,00)	78 860,00	6,91	68 840,00	6,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	3 586,52	0,31	1 663,82	0,16
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	2,57	26 961,17	2,51
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-471,86	-0,03	12 818,00	1,20
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	111 286,65	9,75	110 282,99	10,28
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	84 824,56	7,43		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	84 824,56	7,43		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			2 056,05	0,19
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	151 924,65	13,31	96 049,12	8,96
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 901,40	7,87	76 190,88	7,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	396 122,07	34,69	487 153,49	45,44
. Organismes sociaux	154 021,69	13,49	153 433,94	14,31
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54 958,83	4,81	55 007,28	5,13
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 733,96	0,33	2 595,25	0,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	47 622,02	4,17	78 782,71	7,35
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	47 371,00	4,15	10 575,00	0,99
TOTAL(IV)	945 655,62	82,82	961 843,72	89,71
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 141 766,83	100,00	1 072 126,71	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	60 493,88		60 493,88	2,58	53 910,97	2,50	6 583	12,21	
Production vendue biens	195 570,22		195 570,22	8,33	128 026,08	5,94	67 544	52,76	
Production vendue services	2 051 173,29	40 101,00	2 091 274,29	89,09	1 974 779,63	91,56	116 495	5,90	
Chiffres d'Affaires Nets	2 307 237,39	40 101,00	2 347 338,39	100,00	2 156 716,68	100,00	190 622	8,84	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			80 458,37	3,43	65 770,98	3,05	14 688	22,33	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			108 643,72	4,63	109 133,01	5,06	-490	-0,44	
Autres produits			819,58	0,03	239,33	0,01	580	242,68	
Total des produits d'exploitation (I)			2 537 260,06	108,09	2 331 860,00	108,12	205 400	8,81	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			30 470,77	1,30	26 537,60	1,23	3 933	14,82	
Variation de stock (marchandises)			-8 950,64	-0,37	2 077,95	0,10	-11 027	-530,90	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			360 519,44	15,36	236 653,01	10,97	123 866	52,34	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-9 128,11	-0,38	-6 433,69	-0,29	-2 695	-41,88	
Autres achats et charges externes			528 557,10	22,52	501 721,27	23,26	26 836	5,35	
Impôts, taxes et versements assimilés			23 881,23	1,02	20 250,51	0,94	3 631	17,93	
Salaires et traitements			1 066 082,95	45,42	1 127 853,09	52,29	-61 771	-5,47	
Charges sociales			409 822,56	17,46	367 103,66	17,02	42 719	11,64	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			31 228,93	1,33	25 755,44	1,19	5 473	21,25	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 980,00	0,30	7 445,28	0,35	-465	-6,24	
Dotations aux provisions pour risques et charges			84 824,56	3,61			84 824	N/S	
Autres charges			5 366,17	0,23	8 367,17	0,39	-3 001	-35,86	
Total des charges d'exploitation (II)			2 529 654,96	107,77	2 317 331,29	107,45	212 323	9,16	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 605,10	0,32	14 528,71	0,67	-6 923	-47,64	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			79,50	0,00	58,50	0,00	21	36,21	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change					2,62	0,00	-2	-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			79,50	0,00	61,12	0,00	18	29,51	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			6,71	0,00	66,26	0,00	-60	-90,90	
Différences négatives de change					34,73	0,00	-34	-100,00	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			6,71	0,00	100,99	0,00	-94	-93,99	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			72,79	0,00	-39,87	0,00	111	284,62	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			7 677,89	0,33	14 488,84	0,67	-6 811	-47,00	

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			222,08	0,01	-222	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 705,74	0,29	518,06	0,02	6 187	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	6 705,74	0,29	740,14	0,03	5 965	806,08
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 449,75	0,36	1 976,00	0,09	6 473	327,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 405,74	0,27	434,98	0,02	5 971	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 855,49	0,63	2 410,98	0,11	12 445	516,39
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 149,75	-0,34	-1 670,84	-0,07	-6 479	-387,95
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 544 045,30	108,38	2 332 661,26	108,16	211 384	9,06
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 544 517,16	108,40	2 319 843,26	107,56	224 674	9,68
RÉSULTAT NET	-471,86 <i>Perte</i>	-0,01	12 818,00 <i>Bénéfice</i>	0,59	-13 289	-103,66
Dont Crédit-bail mobilier	4 070,16	0,17	4 070,16	0,19		0,00
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 141 766,83 E.

Le résultat net comptable est une perte de 471,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CHANGEMENT DE METHODE

La subvention FSE 2022 a été comptabilisée cette année par prudence à hauteur de 85% (100% en N-1) du montant notifié, dans la mesure où la convention n'était pas signée au 31/12/2022.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**2.2.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2.3 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficits.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 19 497 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000,00

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000,00		1 000,00	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000,00		1 000,00	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 201 406,17

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 000,00	2 199,95		3 199,95
Immobilisations corporelles	169 249,70	33 697,04	10 718,02	192 228,72
Immobilisations financières	5 825,00	152,50		5 977,50
TOTAL	176 074,70	36 049,49	10 718,02	201 406,17

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 119 318,43

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		733,32		733,32
Immobilisations corporelles	92 401,78	30 495,72	4 312,39	118 585,11
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	92 401,78	31 229,04	4 312,39	119 318,43

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	733	1 467	3 ans
Materiel industriel	71 971	41 779	30 192	de 3 à 5 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	6 897	20 803	10 ans
Materiel de transport	51 785	47 902	3 882	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et inform.	32 475	17 588	14 887	de 3 à 4 ans
Mobilier	8 297	4 418	3 879	de 10 à 20 ans
TOTAL	195 429	119 318	76 110	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 485 328,83**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 825,00		3 825,00
Actif circulant & charges d'avance	481 503,83	481 503,83	
TOTAL	485 328,83	481 503,83	3 825,00

3.4 - Provisions pour dépréciation = 14 425,28

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	7 445,28	6 980,00			14 425,28
Comptes financiers					
Total	7 445,28	6 980,00			14 425,28

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 159 302,94

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	159 302,94
Disponibilités	
TOTAL	159 302,94

3.6 - Charges constatées d'avance = 7 992,39

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 78 860,00**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3442	20,00	68 840,00
Titres émis ou variation du nominal	501	20,00	10 020,00
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3943	20,00	78 860,00

4.2 - Provisions = 84 824,56

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		84 825,00			84 824,56
TOTAL		84 825,00			84 824,56

4.3 - Etat des dettes = 945 655,62

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	151 924,65	151 924,65		
Fournisseurs	89 901,40	89 901,40		
Dettes fiscales & sociales	608 836,55	608 836,55		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	47 622,02	47 622,02		
Produits constatés d'avance	47 371,00	47 371,00		
TOTAL	945 655,62	945 655,62		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 463 535,66

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 679,32
Dettes fiscales & sociales	458 856,34
Autres dettes	
TOTAL	463 535,66

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Produits constatés d'avance = 47 371,00

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 240,00
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 240,00

6.3 - Engagements donnés = 10 175,40

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	10 175,40
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	10 175,40

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		6 444,00		6 444,00
Montants de l'exercice		4 070,00		4 070,00
Sous-total		10 514,00		10 514,00

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		4 070,00		4 070,00
Entre 1 et 5 ans		6 105,00		6 105,00
A plus de 5 ans				
Sous-total		10 175,00		10 175,00

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		20 689,00		20 689,00

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 159 302,94

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	159 303
Trop paye cape a reporter(428710)	19 497
Divers produits a recevoir(468700)	139 806
TOTAL	159 303

8.2 - Charges constatées d'avance = 7 992,39

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance(486616)	4 614
Tickets restos d'avance(486647)	3 379
TOTAL	7 992

8.3 - Charges à payer = 463 535,66

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 679
Frss factures non parvenus(408102)	4 679
Dettes fiscales et sociales :	458 856
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	71 948
Salaires a payer(428600)	195 200
Interessement a payer(428610)	54 467
Remuneration a reporter(428620)	74 508
Charge sociales / c.payés(438200)	20 771
Charges / salaires a payer(438600)	33 443
Taxe formation a payer(438620)	322
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 347
Csg et forfait social sur interresse(438660)	5 851
TOTAL	463 536

8.4 - Produits constatés d'avance = 47 371,00

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	47 371
TOTAL	47 371

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

François PAVEN
Président

A Deux & Plus Entreprendre

17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél. : 04 74 28 54 31

contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop

Siren 495 204 125 - APE 7022Z
A Deux & Plus Bât - APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

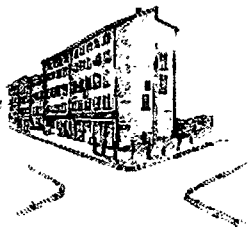
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2022**

A DEUX & PLUS - ENTREPRENDRE

*François PAYEN
Président*

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie – Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
Siren 495 204 125 – APE 7022Z
A Deux & Plus Bât – APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

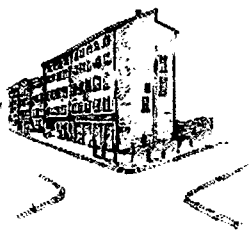
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518**



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



A DEUX & PLUS - ENTREPRENDRE

17 avenue d'Italie
38300 Bourgoin-Jallieu

Poisy,
Le 31/05/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2022

A l'Assemblée de la SCOP A DEUX & PLUS - ENTREPRENDRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCOP A DEUX & PLUS - ENTREPRENDRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

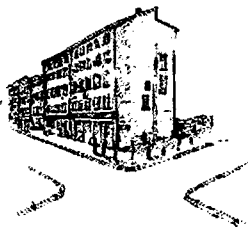
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes Inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable Inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant les activités des entrepreneurs ayant le statut CAPE. Certaines activités ayant dégagé provisoirement à la clôture de cet exercice des résultats déficitaires et compte tenu du mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ces déficits.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le suivi des résultats analytiques des activités de chaque entrepreneur salarié et sous statut CAPE au sein de la coopérative d'activité et d'emploi.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

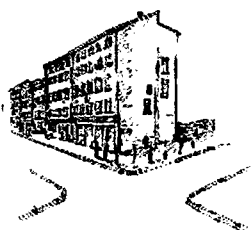
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes Inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable Inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

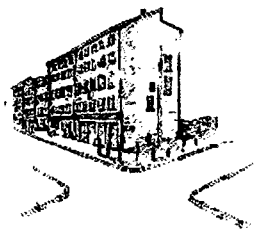
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N° Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes Inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable Inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

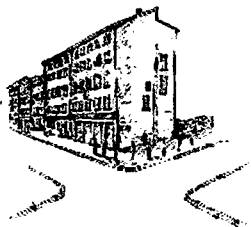
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

François PICCON
Commissaire aux Comptes

Bilan synthétique

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	733,32	1 466,63		1 467
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 970,97	41 779,46	30 191,51	18 545,66	11 646
Autres immobilisations corporelles	120 257,75	76 805,65	43 452,10	58 302,26	- 14 850
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	152,50		152,50		153
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 825,00		3 825,00	3 825,00	
TOTAL (I)	201 406,17	119 318,43	82 087,74	83 672,92	- 1 585
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	44 093,96		44 093,96	34 965,85	9 128
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	14 348,98		14 348,98	5 398,34	8 951
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	303 916,36	14 425,28	289 491,08	323 343,30	- 33 852
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	21 997,01		21 997,01	13 307,98	8 689
. Organismes sociaux				4 318,21	- 4 318
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 712,64		2 712,64	2 917,44	- 205
. Autres	144 885,43		144 885,43	130 693,41	14 192
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	534 157,60		534 157,60	471 190,63	62 967
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	7 992,39		7 992,39	2 318,63	5 674
TOTAL (II)	1 074 104,37	14 425,28	1 059 679,09	988 453,79	71 225
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 275 510,54	133 743,71	1 141 766,83	1 072 126,71	69 640

Bilan synthétique (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 78 860,00)	78 860,00	68 840,00	10 020
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 586,52	1 663,82	1 923
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	26 961,17	2 351
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-471,86	12 818,00	- 13 290
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	111 286,65	110 282,99	1 004
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	84 824,56		84 825
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	84 824,56		84 825
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		2 056,05	- 2 056
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	151 924,65	96 049,12	55 876
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 901,40	76 190,88	13 711
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	396 122,07	487 153,49	- 91 031
. Organismes sociaux	154 021,69	153 433,94	588
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54 958,83	55 007,28	- 48
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 733,96	2 595,25	1 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	47 622,02	78 782,71	- 31 161
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	47 371,00	10 575,00	36 796
TOTAL (IV)	945 655,62	961 843,72	- 16 188
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 141 766,83	1 072 126,71	69 640

Compte de résultat synthétique

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	60 493,88		60 493,88	53 910,97	6 583	12,21
Production vendue biens	195 570,22		195 570,22	128 026,08	67 544	52,76
Production vendue services	2 051 173,29	40 101,00	2 091 274,29	1 974 779,63	116 495	5,90
Chiffres d'affaires Nets	2 307 237,39	40 101,00	2 347 338,39	2 156 716,68	190 622	8,84
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			80 458,37	65 770,98	14 687	22,33
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			108 643,72	109 133,01	- 489	-0,45
Autres produits			819,58	239,33	580	242,45
Total des produits d'exploitation (I)			2 537 260,06	2 331 860,00	205 400	8,81
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			30 470,77	26 537,60	3 933	14,82
Variation de stock (marchandises)			-8 950,64	2 077,95	- 11 029	-530,74
Achats de matières premières et autres approvisionnements			360 519,44	236 653,01	123 866	52,34
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-9 128,11	-6 433,69	- 2 694	41,88
Autres achats et charges externes			528 557,10	501 721,27	26 836	5,35
Impôts, taxes et versements assimilés			23 881,23	20 250,51	3 631	17,93
Salaires et traitements			1 066 082,95	1 127 853,09	- 61 770	-5,48
Charges sociales			409 822,56	367 103,66	42 719	11,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			31 228,93	25 755,44	5 473	21,25
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 980,00	7 445,28	- 465	-6,25
Dotations aux provisions pour risques et charges			84 824,56		84 825	N/S
Autres charges			5 366,17	8 367,17	- 3 001	-35,87
Total des charges d'exploitation (II)			2 529 654,96	2 317 331,29	212 324	9,16
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			7 605,10	14 528,71	- 6 924	-47,65
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			79,50	58,50	21	35,90
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				2,62	- 3	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			79,50	61,12	18	30,07
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			6,71	66,26	- 60	-89,87
Différences négatives de change				34,73	- 35	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			6,71	100,99	- 94	-93,36
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			72,79	-39,87	113	282,57
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			7 677,89	14 488,84	- 6 811	-47,01

Compte de résultat synthétique (suite)

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		222,08	- 222	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 705,74	518,06	6 188	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	6 705,74	740,14	5 966	806,01
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 449,75	1 976,00	6 474	327,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 405,74	434,98	5 971	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 855,49	2 410,98	12 445	516,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 149,75	-1 670,84	- 6 479	387,76
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 544 045,30	2 332 661,26	211 384	9,06
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 544 517,16	2 319 843,26	224 674	9,68
RESULTAT NET	-471,86	12 818,00	- 13 290	-103,68
Dont Crédit-bail mobilier	4 070,16	4 070,16		0,00
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 141 766,83 E.

Le résultat net comptable est une perte de 471,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/04/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CHANGEMENT DE METHODE

La subvention FSE 2022 a été comptabilisée cette année par prudence à hauteur de 85% (100% en N-1) du montant notifié, dans la mesure où la convention n'était pas signée au 31/12/2022.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 19 497 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

Annexes 2023 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 201 406

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 000	2 200		3 200
Immobilisations corporelles	169 250	33 697	10 718	192 229
Immobilisations financières	5 825	153		5 978
TOTAL	176 075	36 049	10 718	201 406

Amortissements et provisions d'actif = 119 318

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		733		733
Immobilisations corporelles	92 402	30 496	4 312	118 585
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	92 402	31 229	4 312	119 318

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	733	1 467	3 ans
Matériel industriel	71 971	41 779	30 192	de 3 à 5 ans
Agencement aménag. constructions	27 701	6 897	20 803	10 ans
Matériel de transport	51 785	47 902	3 882	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	32 475	17 588	14 887	de 3 à 4 ans
Mobilier	8 297	4 418	3 879	de 10 à 20 ans
TOTAL	195 429	119 318	76 110	

Etat des créances = 485 329

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 825		3 825
Actif circulant & charges d'avance	481 504	481 504	
TOTAL	485 329	481 504	3 825

Provisions pour dépréciation = 14 425

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	7 445	6 980			14 425
Comptes financiers					
TOTAL	7 445	6 980			14 425

Produits à recevoir par postes du bilan = 159 303

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	159 303
Disponibilités	
TOTAL	159 303

Charges constatées d'avance = 7 992

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 78 860**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3442	20,00	68 840
Titres émis	501	20,00	10 020
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3943	20,00	78 860

Provisions = 84 825

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		84 825			84 825
TOTAL		84 825			84 825

Etat des dettes = 945 656

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	151 925	151 925		
Fournisseurs	89 901	89 901		
Dettes fiscales & sociales	608 837	608 837		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	47 622	47 622		
Produits constatés d'avance	47 371	47 371		
TOTAL	945 656	945 656		

Charges à payer par postes du bilan = 463 536

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 679
Dettes fiscales & sociales	458 856
Autres dettes	
TOTAL	463 536

Produits constatés d'avance = 47 371

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 240
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 240

Engagements donnés = 10 175

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	10 175
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	10 175

Annexes 2023 (suite)**Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		6 444		6 444
Montants de l'exercice		4 070		4 070
Sous-total		10 514		10 514

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		4 070		4 070
Entre 1 et 5 ans		6 105		6 105
A plus de 5 ans				
Sous-total		10 175		10 175

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		20 689		20 689

Annexes 2023 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 159 303

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Trop paye cape a reporter(428710)	19 497
Divers produits a recevoir(468700)	139 806
TOTAL	159 303

Charges constatées d'avance = 7 992

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance(486616)	4 614
Tickets restos d'avance(486647)	3 379
TOTAL	7 992

Charges à payer = 463 536

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frss factures non parvenus(408102)	4 679
TOTAL	4 679

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. pour congés à payer(428200)	71 948
Salaires à payer(428600)	195 200
Intéressement à payer(428610)	54 467
Rémunération à reporter(428620)	74 508
Charges sociales / c. payés(438200)	20 771
Charges / salaires à payer(438600)	33 443
Taxe formation à payer(438620)	322
Taxe apprentissage à payer(438630)	2 347
Csg et forfait social sur intéresse(438660)	5 851
TOTAL	458 856

Produits constatés d'avance = 47 371

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	47 371
TOTAL	47 371

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SCOP SAS à capital variable
17, avenue d'Italie – Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS Vienne 495 204 125 00027

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 juin 2023
sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois et le quinze juin à neuf heures, les associés de la société A Deux et Plus Entreprendre, société coopérative et participative, SAS, à capital variable, se sont réunis au Golf Public des 3 Vallons – Le Rival 38080 L'ISLE D'ABEAU sur convocation régulière de la gérance.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès verbal :

Sont présents : *(14 associés présents + 18 représentés soit 32 sur 37 associés)*

AUBERT Véronique, CADOT Simon, DAUBIGNARD Nathalie, DE FRANCESCO Laurence, DELCOURT Guillaume, GRATALOUP Sylvie, MERG Sylvie, MONNEL Delphine, MONNERET Virginie, PAYEN Francis, RABATEL Philippe, ROLLAND Rosemary, SILBERMANN Jean Marc, VALETTE Claire.

Demandes associés : CORNAZ Sandra, GRATALOUP Sylvie, MONNEL Delphine.

Sont régulièrement représentés, ainsi qu'il en est justifié par les formules de pouvoirs en annexe :

BARBIER Marie-Hélène	associé(e) représenté(e) par	Véronique AUBERT
BONMATIN-DUMEAUX Laurence	associé(e) représenté(e) par	Véronique AUBERT
BORNAREL Christophe	associé(e) représenté(e) par	Simon CADOT
CHENE Béatrice	associé(e) représenté(e) par	Simon CADOT
DECATOIRE Nathalie	associé(e) représenté(e) par	Francis PAYEN
DUMOULIN Franck	associé(e) représenté(e) par	Francis PAYEN
ERNOUL Gaëlle	associé(e) représenté(e) par	Nathalie DAUBIGNARD
GHORIS Estelle	associé(e) représenté(e) par	Laurence DE FRANCESCO
GUIMIER COMTE Léonor	associé(e) représenté(e) par	Guillaume DELCOURT
LAIZEAU Martine	associé(e) représenté(e) par	Sylvie GRATALOUP
LIMAUX Elisabeth	associé(e) représenté(e) par	Sylvie MERG
METTRAUX Romain	associé(e) représenté(e) par	Delphine MONNEL
MICHEL Stéphane	associé(e) représenté(e) par	Sylvie MERG
PEZIN Yann	associé(e) représenté(e) par	Virginie MONNERET
ROBIN Gaëlle	associé(e) représenté(e) par	Philippe RABATEL
VELLA Enzo	associé(e) représenté(e) par	Rosemary ROLLAND
VELLA Pierre	associé(e) représenté(e) par	Jean Marc SILBERMANN
VELLA Stéphane	associé(e) représenté(e) par	Claire VALETTE

Sont également présents :

- Mme Fabienne CROZIER Déléguée URSCOP
- M. Sylvain DE BONI – Représentant Cabinet comptable SADEC
- Mme Joëlle GAUDIN – Salariée A Deux et Plus Entreprendre
- M. François PICCON - Commissaire aux comptes TSARAP

Tous les associés étant présents ou représentés à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Francis PAYEN, Président.

Le président met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- réception des envois des convocations
- registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2022
- rapport d'activité de la présidence.
- rapport spécial et rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- projet de résolutions.

Puis le président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Audition du rapport d'activité du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- Audition du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions article L 223-19
- Audition du rapport de révision coopérative
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la présidence
- Affectation du résultat
- Calcul de la valeur de remboursement des parts sociales
- Admission d'associés / Démission d'associés (Perte de la qualité d'associé) depuis la clôture de l'exercice
- Remboursement Capital associés (Départ lors de la précédente AG)
- Nomination, Election de nouveaux administrateurs
- Actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et les Ressources à affecter à cet effet
- Détermination des assiettes, des taux et des montants de la contribution coopérative
- Changement de mutuelle pour les Entrepreneurs Salariés (hors mutuelle bâtiment)
- Pouvoir pour les formalités
- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, les co-gérantes soumettent à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport d'activité de la présidence, l'assemblée des associés réunie en sa forme ordinaire décide, en application de l'article 15.1 des statuts l'admission comme associées de

CORNAZ Sandra	5	100 €
GRATALOUP Sylvie	5	100 €
MONNEL Delphine	5	100 €

L'assemblée invite Mme GRATALOUP Sylvie et Mme Delphine MONNEL à signer la feuille de présence et à prendre part au vote dès la prochaine résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, après avoir entendu le rapport d'activité de la présidence et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la présidence de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de -471,86€ euros, la présidence vous propose d'affecter le résultat de l'exercice écoulé au compte « report à nouveau », portant son solde à 471,86 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
Clos en 2019	Pas de dividendes
Clos en 2020	Pas de dividendes
Clos en 2021	4 272,24 € soit 1,24€ par part

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce et approuvent les conclusions dudit rapport .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que M. Francis PAYEN ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

L'assemblée générale décide que le contrat de travail de M. Francis PAYEN, se poursuit et qu'un avenant sera conclu afin d'organiser les conditions d'exercice des fonctions salariées compte tenu de ce cumul.

L'assemblée générale nomme Mme Sylvie MERG associé-e, pour signer l'avenant au contrat de travail de M. Francis PAYEN, dont les principaux éléments sont les suivants : accompagnateur ; formateur et coach.

M. Francis PAYEN, rendra compte de l'exécution de son contrat de travail à Mme Sylvie MERG désigné à cet effet, pour la gestion quotidienne du contrat de travail de M. Francis PAYEN, telle que la prise des congés payés, et qui sera seul(e) habilité(e) à décider d'une augmentation spécifique de sa rémunération ou de l'attribution d'une prime qui ne serait pas attribuée dans des conditions identiques, tant en ce qui concerne les conditions d'attribution que le montant, à l'ensemble des salariés.

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE confirme que les mandats de Directrice sont exercés à titre bénévole et que les rémunérations de Madame AUBERT et de Madame MERG correspondent aux travaux qu'elles réalisent dans la société au titre des fonctions techniques mentionnées dans leur contrat de travail, dont elles se rendent compte mutuellement et à l'assemblée des associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE constate la perte de sa qualité d'associé de :

Conformément à l'article 16 des statuts

A noter la perte de qualité d'associés entre la dernière AG du 08/12/2022 et ce jour, de

BERTRAND Lucile	PERTE Qualité Associé Dép 30/04/2023 (Capital 540 €)
BRUN Armelle	PERTE Qualité Associé Dép 30/04/2023 (Capital 1 200 €)
CHAVANCY Julie	PERTE Qualité Associé Dép 30/04/2023 (Capital 3 060 €)
CORNET Evelyne	PERTE Qualité Associé LE 15/06/2023 (Capital 880 €)
CUTIVET Françoise	PERTE Qualité Associé Dép 28/02/2023 (Capital 580 €)
DIMIER Marc	PERTE Qualité Associé Dép 28/02/2023 (Capital 3 300 €)

L'assemblée rappelle que, conformément aux statuts, la valeur de remboursement de leurs parts sociales sera déterminée après imputation des pertes éventuelles constatées dans les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31/12/2023 et qui auront été approuvés par l'assemblée générale des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présidence et compte tenu de la situation nette de la société après imputation des pertes conformément aux dispositions statutaires, constate que la valeur de remboursement de la part sociale de l'exercice clos le 31/12/2022 s'établit à 20€

Associé	Départ le	Nombre de parts	Capital détenu
LLINARES David	27/07/2022	18	360 €
MOYAT Delphine	30/11/2022	18	360 €

L'assemblée décide de procéder au remboursement de ces associés immédiatement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 19 des statuts, approuve les actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs définies comme :

- la mutualisation de la structure juridique ;
- la gestion administrative, comptable, financière, sociale, fiscale de l'activité ;
- la gestion du statut social de l'entrepreneur ;
- l'appui au développement de l'activité ;
- la mise en réseau des entrepreneurs.

La nature des services est différenciée selon le statut de l'entrepreneur.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources humaines affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées :

- de deux personnes dédiées à l'accompagnement et à la gestion de la coopérative et des comptes des entrepreneurs
- d'une personne dédiée à l'administration

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources matérielles affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées d'un local

- adapté aux besoins de l'administration et de la gestion des activités des entrepreneurs, équipé du matériel et du mobilier nécessaire ;
- permettant l'accueil des porteurs de projet ;
- donnant accès aux entrepreneurs aux bureaux, salles de réunion et matériels bureautiques et de communication.

Par ailleurs la coopérative est dotée d'un outil de gestion (LOUTY) accessible via internet par l'ensemble des entrepreneurs.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources financières affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées par la contribution mutuelle de gestion, dont les modalités de calcul sont précisées par la résolution suivante.

✓ le mécanisme de répartition des charges mutualisées est le suivant

- 20 € par mois au titre de la mutualisation de la couverture en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités hors BTP et
- 40 € par mois RCP Décennale par mois pour les activités BTP + 1,5 % du CA HT
- 1,46 % par mois / an au titre de la cotisation accident du travail

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 20 des statuts, décide que la contribution mutuelle de gestion est calculée chaque mois sur le montant des produits HT de l'activité, définie comme la facturation H.T. effectuée auprès des clients

Total du chiffre d'affaire H.T. annuel facturé	Contribution Coopérative
De 0 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 125 000 €	8 %
De 125 001 à 150 000 €	7 %
A partir de 150 001 €	6 %
Contribution Coopérative minimum de 40 € mensuel par prélèvement automatique	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, propose le changement de mutuelle pour les entrepreneurs salariés, CESA (hors mutuelle bâtiment)

- Changement de mutuelle pour les Entrepreneurs Salariés (hors mutuelle bâtiment) PRODIGEO à la place d'AXA

Cette résolution, mise aux voix, n'est pas adoptée à 29 voix contre – 3 abstenions

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle et conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°78-763 du 19 juillet 1978, constate que la Société comporte plus de vingt associés.

Suite à l'AGE du 8 décembre 2022, l'assemblée générale a constaté qu'aucun associé ne s'est porté candidat aux élections des membres du conseil de surveillance.

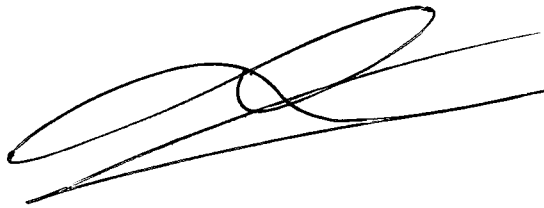
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE confère tous pouvoirs à Madame MERG, Directrice de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq et il est dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.